



INSTITUT DE LA PROVIDENCE

Enseignement secondaire général

Place du Couvent, 3

BE-5020 CHAMPION

Tél. : +32 81 – 208 500 Fax. : +32 81 – 210 047 Mail. : info@providencechampion.be

Visitez notre site : www.providencechampion.be

Modification du RGE pour la période n° 1 de cette année scolaire 2020-2021, dans le cadre de la pandémie « Covid-19 »

Vu l'organisation des cours en « code rouge », le Règlement général des études initialement prévu pour cette année scolaire doit être modifié. Nous reprenons donc ci-dessous les modalités d'évaluation et de certification des élèves en application pour la période n° 1 de cette année scolaire.

3. EVALUATION

3.4. Système de notation appliqué.

L'année scolaire est divisée en **trois périodes**. Deux sessions d'examens sont organisées : en juin et fin août. Les évaluations réalisées durant une période seront synthétisées dans la cote de travail journalier (T.J.). Les résultats du 1^{er} T.J. (Bulletin n° 1) sont informatifs, néanmoins ils seront intégrés dans les résultats du 1^{er} T.J. définitif fin décembre et qui constitue un 1^{er} total intermédiaire (sur 40). A titre exceptionnel, il n'y aura pas d'examens fin décembre. Un 2^{ème} total intermédiaire (sur 200) est réalisé fin juin avec la somme des T.J. des 2 dernières périodes (sur 80 ou 60 en 6^{ème}) et de l'examen de juin (sur 120 ou 140 en 6^{ème}). Le total global est la somme des deux totaux intermédiaires. **L'élève a automatiquement réussi une branche s'il atteint 60 sur 120 à l'examen de juin (70 sur 140 en 6^{ème}) ET 120 points sur 240 au total global.** Toute autre situation sera soumise à la délibération au cas par cas. **Au vu de la situation exceptionnelle, une révision de la pondération entre les points des T.J. et de l'examen de juin pourra être envisagée avant la fin de cette année scolaire.**

(...)

Fait à Champion, le 10 novembre 2020

Institut de la Providence
Place du Couvent, 3
B-5020 Champion
081/208.500

Olaf Mertens, Directeur